

# Lancement du concours du nouvel Hôtel judiciaire

## Un projet d'envergure pour toute l'agglomération neuchâteloise et un hommage à Le Corbusier

Le Conseil d'Etat et les autorités judiciaires ont lancé mardi 15 mai 2012 le concours d'architecture du nouvel Hôtel judiciaire de La Chaux-de-Fonds. Bureaux d'architectes suisses et étrangers ont désormais quatre mois pour travailler sur le projet. Le nom du lauréat sera connu début octobre. Le nouvel Hôtel judiciaire est appelé à devenir un lieu emblématique de la nouvelle agglomération neuchâteloise. Bâtiment de tête du futur quartier Le Corbusier, il concentrera une grande partie du pouvoir judiciaire.

Projet d'envergure pour toute l'agglomération neuchâteloise, le nouvel Hôtel judiciaire regroupera le tribunal d'instance, le ministère public et le secrétariat général des autorités judiciaires sur un seul site. L'emplacement choisi se trouve sur la place de la gare de La Chaux-de-Fonds, qui sera entièrement réaménagée dès 2014. Ce projet concrétisera la réorganisation complète des autorités judiciaires voulue par la nouvelle loi sur l'organisation judiciaire. Il s'inscrit également dans la politique d'agglomération du canton et du RER neuchâtelois.

### Un acte symbolique fort

Le nouvel Hôtel judiciaire s'inscrira dans un environnement particulier puisque l'urbanisme de La Chaux-de-Fonds est classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Le projet se veut un acte symbolique fort, un bâtiment phare et moderne en hommage à l'un des plus grands architectes contemporains, le Chaux-de-Fonnier Le Corbusier, dont on fête le 125<sup>ème</sup> anniversaire cette année.

Le concours est organisé par le bureau d'architectes lausannois GEA Vallotton et Chanard, auteur du plan urbanistique du nouveau quartier Le Corbusier, qui verra le jour sur la friche industrielle attenante à la gare de La Chaux-de-Fonds. Le bâtiment comprendra également des activités tertiaires et des affectations publiques.

### Jury présidé par un architecte renommé

Les autorités ont souhaité une procédure ouverte afin d'ouvrir ce concours tant aux jeunes bureaux qu'aux architectes connus, suisses et étrangers. Le jury sera présidé par Philippe Meier, architecte genevois de renom, formé à l'EPFL de Lausanne et à Rome, auteur de nombreuses réalisations sous le nom de son bureau *meier et associés architectes* depuis 1998. Son vaste réseau et son regard critique face à la production actuelle constituent un gage de réussite pour le concours.

Le jury est composé de seize membres, dont Patrick Devanthéry, architecte à Genève, Luca Deon, professeur d'architecture à Lucerne, Jean-Claude Frund, architecte à Neuchâtel, Martin Steinmann, professeur honoraire à l'EPFL, ainsi que l'architecte cantonal adjoint Yves-Olivier Joseph et l'architecte communal de La Chaux-de-Fonds Denis Clerc.

Les autorités politiques seront représentées par le conseiller d'Etat Claude Nicati et le conseiller communal de La Chaux-de-Fonds Laurent Kurth. Le jury comptera également de plusieurs représentants du pouvoir judiciaire, dont le procureur général Pierre Aubert et le juge au tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz Nicolas de Weck.

### **Remise des projets fixée au 10 septembre 2012**

La remise des projets est fixée au 10 septembre 2012. Le résultat du concours et le nom du lauréat seront annoncés début octobre et une exposition publique s'en suivra.

Le Conseil d'Etat transmettra son rapport sur le crédit d'investissement au Grand Conseil en avril 2013. L'adoption du crédit devrait intervenir au Parlement en automne 2013 pour permettre de débiter les travaux à la fin de l'année prochaine. L'entrée dans les nouveaux locaux est prévue début 2016.

- Informations sur le projet en ligne sur [www.ne.ch/NouvelHotelJudiciaire](http://www.ne.ch/NouvelHotelJudiciaire)
- Programme du concours disponible dès le 16 mai 2012 sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

#### **Pour de plus amples renseignements:**

**Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.**

**Marie-Pierre de Montmollin, juge cantonale, présidente de la commission administrative des autorités judiciaires, tél. 032 889 61 60.**

**Jean-Marc Vallotton, Bureau GEA Vallotton et Chanard SA à Lausanne, tél. 021 310 01 40**

**Philippe Meier, *meier + associés architectes* à Genève, tél. 022 715 48 48.**

Neuchâtel, le 15 mai 2012